

## Équitables et rapides : Meilleures pratiques en matière de traitement des demandes d'asile prima facie et manifestement fondées

### Note conceptuelle et ordre du jour

Date : 21 Septembre 2023

Durée : 15 h 30 à 17 h 30 CET (avec interprétation en anglais, français et espagnol)

Format : Virtuel

### Contexte et objectifs

Face au nombre toujours élevé de nouvelles demandes d'asile dans toutes les régions (2,9 millions de demandes d'asile individuelles en 2022, dépassant de 68 % les chiffres de 2021 et de près de 30 % ceux de 2019), les États cherchent des solutions pour traiter ces demandes rapidement et efficacement, tout en assurant les garanties nécessaires. Les facteurs de déplacement tels que les conflits, la violence généralisée, l'instabilité politique et l'insécurité permanente, combinés aux facteurs liés au changement climatique, aux catastrophes naturelles, à la pauvreté et aux inégalités, étant en augmentation, il est peu probable que cette tendance s'inverse dans un avenir proche. La recherche d'un traitement efficace des demandes d'asile par les États est encore plus difficile en raison des mouvements mixtes et déplacements secondaires, qui nécessitent l'identification des personnes ayant des besoins de protection internationale parmi celles qui se déplacent pour d'autres raisons.

Bien que les avantages des approches de traitement des demandes d'asile prima facie et manifestement fondées soient largement reconnus, leur mise en œuvre reste limitée et leur potentiel sous-utilisé. Afin d'explorer plus en profondeur les approches prima facie de la reconnaissance du statut de réfugié et du traitement des demandes d'asile manifestement fondées, le groupe d'appui à la capacité d'asile organisera un événement virtuel et discutera des divers contextes dans lesquels les États du monde entier adoptent différentes modalités de traitement des dossiers pour gérer les retards et faire face aux arrivées massives, qui contribuent à l'équité, à l'efficacité, à l'adaptabilité et à l'intégrité des systèmes d'asile. Dans ce contexte, l'objectif de l'événement est double :

- a) Mettre en évidence les pratiques des États en matière d'application d'une approche prima facie pour la détermination du statut de réfugié et le traitement des demandes d'asile manifestement fondées, en soulignant les avantages de cette approche.
- b) Discuter des défis, des enseignements tirés et de la voie à suivre pour permettre une mise en œuvre plus étendue et plus efficace de ces mesures.

### Projet d'ordre du jour

L'événement débutera par des mots de bienvenue et d'ouverture, suivis d'une présentation et d'une vue d'ensemble de l'approche prima facie de la reconnaissance du statut de réfugié et des procédures manifestement fondées. La discussion sera interactive et s'articulera autour de quatre domaines thématiques. Les États participants seront invités à partager leurs expériences et leurs points de vue sur l'engagement et / ou la mise en œuvre de procédures prima facie et manifestement fondées. Il y aura également du temps pour des commentaires et des réactions plus informels. Le programme sera structuré comme suit :

- i. Remarques préliminaires.
- i. Vue d'ensemble : Présentation offrant une vue d'ensemble des procédures prima facie et manifestement fondées, soulignant les progrès réalisés, les défis et les opportunités.

- ii. Systèmes d'enregistrement et gestion des données pour des procédures prima facie efficaces : Présentation d'un État (à confirmer) sur l'importance de systèmes d'enregistrement et de gestion des données solides dans la mise en œuvre des procédures prima facie, y compris les meilleures pratiques, l'impact et les enseignements tirés.
- iii. Procédures prima facie lors d'arrivées massives : Présentation par un état (à confirmer) sur les défis et les succès de la mise en œuvre des procédures prima facie dans le contexte de la gestion des arrivées massives de réfugiés, y compris les leçons apprises et les recommandations pratiques.
- iv. Reconnaissances par le biais d'une analyse sur dossier : Présentation d'un État (à confirmer) sur l'examen de l'importance de la prise de décision sur papier dans la détermination du statut de réfugié et sur les avantages et les limites de cette approche.
- v. Des procédures manifestement fondées avec un entretien : Présentation par un État (à confirmer) sur les stratégies pour déterminer les procédures manifestement fondées.
- vi. L'auditoire est invité à poser des questions et à formuler des commentaires.
- vii. Résumé et conclusion.

## Résultats

Le HCR produira un document qui s'inspirera des bonnes pratiques et des leçons apprises présentées lors de l'événement, dans le but de permettre aux États de les adapter à leur propre contexte. Il vise à soutenir et à guider les États dans l'adoption et la mise en œuvre d'approches prima facie / manifestement fondées. Le document sera distribué à tous les États et aux autres parties prenantes concernées et sera disponible sur le [Portail de l'ACSG](#).

Secrétariat du groupe d'appui à la capacité d'asile, août 2023